

19 mars 2015

## L'évaluation municipale et le taux de taxe : Quelle différence?

Article d'un partenaire de  
**Protégez-Vous.ca**

Par: Ordre des évaluateurs agréés du Québec , partenaire de Protégez-Vous.ca | Mise en ligne : 27 janvier 2015



Photo: OEAQ

Une petite enveloppe en apparence toute banale qui fait grelotter soudainement les propriétaires. Alors que l'évaluation municipale est souvent pointée du doigt, connaissez-vous réellement les facteurs qui font augmenter votre compte de taxes? Les taxes municipales constituent la principale source de revenus de votre municipalité. Grâce à cette imposition, votre municipalité peut offrir de nombreux services tels que le déneigement, les loisirs, l'eau potable, la gestion des ordures ménagères, la récupération, etc. Les taux de taxation sont fixés par le conseil municipal en fonction du budget de dépenses prévues.

Le montant total des taxes à percevoir chez un propriétaire est le résultat qu'on obtient en multipliant le taux de taxe retenu par la municipalité au montant de l'évaluation municipale.

### L'évaluation municipale

Les municipalités font appel aux évaluateurs agréés pour établir le rôle d'évaluation, soit l'inventaire de tous les immeubles situés sur le territoire de votre municipalité. Le rôle d'évaluation est une évaluation de masse qui se fait par catégorie d'immeubles. Il représente la valeur d'un immeuble à une date précise, soit le prix auquel il aurait été vendu le 1er juillet de l'année précédant le dépôt du rôle. (Ex. : pour le rôle d'évaluation de 2014-2015-2016, il s'agit du 1er juillet 2012). L'évaluation de chaque immeuble est basée sur les mêmes critères, c'est ce qui assure l'équité du rôle d'évaluation. Le propriétaire paie proportionnellement à la valeur de son immeuble.

### Nouveau rôle d'évaluation, nouvelles taxes?

En conclusion, une augmentation de l'évaluation municipale n'entraîne pas nécessairement une augmentation de votre compte de taxes. Une autre façon de le voir, c'est une augmentation de votre actif!

Pour plus d'information sur l'Ordre des évaluateurs agréés, visitez notre site web.

## Ordre des évaluateurs agréés du Québec



**Notre mission :**

En matière d'immobilier, il existe un professionnel dont la mission est de formuler une opinion objective sur la valeur d'un bien ou d'un droit, à une date donnée. La mission de l'Ordre des évaluateurs agréés est de protéger l'intérêt du public en garantissant la qualité des actes professionnels posés par ses 1050 membres.

Ordre des évaluateurs agréés du Québec